



# Flash info

Mairie : 03.27.35.42.55

Email: Mairie-de-Quarouble@wanadoo.fr

Réalisé et imprimé par la Commission  
de l'Information

## CE QU'IL SE PASSE À QUAROUBLE



### CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL À LA POPULATION



Le maire et l'ensemble des élus vous accueilleront  
le vendredi 10 janvier 2020 à 19 heures à la salle des Fêtes.

### CONCOURS DE BELOTE : L'AMICALE LAÏQUE – SECTION VOLLEY BALL

SAMEDI 18 JANVIER 2020 À 15H00 À LA SALLE DES FÊTES



L'amicale Laïque de Quarouble et sa section volley ball organisent le samedi 18 janvier à 15 heures à la salle des fêtes de Quarouble un concours de belote sans annonces en équipes formées.

La mise est de 6 euros par équipe (5 parties jouées)  
buvette et restauration sur place

### MARCHÉ À LA FERME DU GRAND PORCHE

DIMANCHE 26 JANVIER 2020 DE 9H00 À 13H00 - 7 RUE ROGER SALENGRO.

L'association des Producteurs de Scarpe Escaut, parrainée par le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, organise son 172<sup>ème</sup> marché à la ferme qui aura lieu chez Monsieur Thierry Roger. Le marché se déroulera sous forme de dégustation-vente, à emporter, de produits du terroir. Venez découvrir et apprécier les produits locaux en présence de professionnels.

*Rémy Ducoulombier : apiculteur à Lecelles*

*André Defrance de Landas : Pommes de terre et endives de pleine terre*

*David Delbergue de Landas : foie gras, volailles*

*Sabine et Philippe Delfosse de Crespin : légumes de saison*

*Elisabeth Wartel de Flines Les Raches : gaufres fourrées*

*Pierre et Amandine Lecerf de Beaudignies : pommes, fruits de saison, jus de pomme...*

*Christian De Saint Guislain de Hergnies : produits laitiers et glaces « maison »*

*Dominique Loy de Cartignies : fromages de chèvre*

*Le Pain de Nos Ancêtres, de Landas, pains et viennoiseries cuits au feu de bois*

*Nelly Delattre de Thivencelle : farines et produits laitiers BIO*

*David et Denise Jonckiere d'Esquerchin : Fromages affinés au lait cru*

*Monsieur ou Madame Herbaut de Vieux Condé : Escargots, cailles vivantes prêtes à cuire, œufs de caille, produits cuisinés...*

*La brasserie du Steph, de Rosult : bières artisanales, dégustation – vente, à emporter ou à consommer sur place.*

*Marie Christine et Thierry Roger de Quarouble : viande de bœuf, de porc et produits dérivés*



*En invité : Xavier Pollet, artisan pâtissier-chocolatier nous présentera ses réalisations*

**N'oubliez pas vos cabas et sacs isothermes pour transporter viande et produits frais.**

Pour tout renseignement, contactez Madame Roger au 09.61.48.41.73

# DIVERS

## RAPPEL - ENCADREMENT DES CENTRES DE LOISIRS 2020

La Municipalité recherche pour ses centres de loisirs de Printemps et d'Été des animateurs titulaires du B.A.F.A.

Les personnes intéressées sont priées de transmettre une lettre de candidature, un curriculum vitae et la copie du B.A.F.A ou du livret de stage à l'attention de Monsieur le Maire en Mairie de Quarouble avant le **vendredi 31 janvier 2020**.



## RAPPEL : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Il se déroulera dans notre commune du **16 janvier au 15 février 2020**.

Se faire recenser est un geste civique, simple et utile à tous.

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, se présentera à votre domicile.



## VENTE DES TICKETS DE CANTINE

Les permanences auront lieu à la mairie de **8h45 à 12h00**

- ☞ les samedis 11 et 25 janvier 2020,
- ☞ le samedi 8 février 2020,
- ☞ les samedis 7 et 21 mars 2020,



## ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ : N'OUBLIEZ-PAS :

- ⇒ de ramasser ce que vos compagnons à quatre pattes déposent sur les trottoirs ou dans les venelles lors de leurs promenades
- ⇒ de rentrer vos poubelles vides le jour du ramassage,
- ⇒ de ne pas jeter sur la voie publique mouchoirs en papier, emballages divers,
- ⇒ que le stationnement des véhicules sur les trottoirs est autorisé à la condition qu'il n'entrave pas la circulation des piétons et laisse le libre passage pour une voiture d'enfant,
- ⇒ que les différentes pelouses du village ne sont pas des terrains de football.

😊Un petit plus de chacun rend la vie plus agréable à tous.😊



## NEIGE ET VERGLAS

En période hivernale, les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige et de casser la glace devant leur propriété, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

S'il n'existe pas de trottoir, le balayage et le cassage de la glace doivent se faire sur un espace de 1,50 mètre à partir du mur de façade ou de clôture.

La neige et la glace doivent être mises en tas par leurs soins de manière à ne pas gêner la circulation.

Piétons et automobilistes soyez vigilants ! Quand la circulation est rendue difficile par la glace, la neige ou le verglas, la prudence est de mise !

## DÉPÔT DE BENNES ET ÉCHAFAUDAGES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Tout dépôt de bennes à gravats ou de mise en place d'échafaudages doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public communal, 48 heures avant la date de dépôt.

Les imprimés sont à retirer en Mairie.



L'ensemble du conseil municipal  
vous souhaite une belle et heureuse année 2020

